

Paul Ricoeur et les conflits (Carcassonne, 18 Avril 2026)

Une méthode pour dépasser les conflits stériles

1) Les conflits éthiques

La démarche éthique de Ricoeur : un mouvement à trois temps

1) L'éthique

Ricoeur appelle éthique « la *visée* de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes » (*Soi-même comme un autre*, 1990). Autrement dit, il faut savoir concilier, équilibrer le souci de soi, le souci des autres et le souci des institutions justes.

a) Le souci de soi

Ricoeur part du désir profond de chaque humain qui est **le désir d'une vie accomplie**. Le souci ou estime de soi, c'est affirmer son désir d'être, d'exister en dépit des obstacles de l'existence et de la présence du mal qui peut être aussi bien interne qu'externe. Ricoeur s'appuie sur le précepte biblique : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » ; il soutient que « nous sommes à la recherche d'un droit à l'amour de nous-même ; c'est la première pulsion éthique ». Le pôle de l'estime de soi, c'est l'affirmation de la liberté face à tous les déterminismes. ».

Tout en affirmant la légitimité de l'accomplissement de soi, Ricoeur met toutefois en garde contre les dérives possibles vers les diverses formes de narcissisme, d'emprise sur autrui ou de surplomb arrogant dans l'exercice des différentes formes de pouvoir.

b) Le souci des autres

Le souci de soi va de pair, chez Ricoeur, avec la « **sollicitude envers autrui** ». « Estime de soi et sollicitude ne peuvent se vivre et se penser l'une sans l'autre (...). Soi implique l'autre que soi, afin que l'on puisse dire de quelqu'un qu'il s'estime soi-même comme un autre » (Éthique et morale, texte de 1990). Cette sollicitude peut se décliner sous quatre formes : l'amitié, l'amour, la reconnaissance et la compassion vis-à-vis de la faiblesse ou de la souffrance de l'autre.

Ce second moment de l'éthique réside donc, pour Ricoeur, dans le désir de fonder les relations interpersonnelles sur des **relations d'échanges véritablement égalitaires**, à l'inverse des rapports de domination, d'emprise et de manipulation.

c) Le souci des institutions justes

Cette réciprocité entre soi et autrui doit encore s'étendre à ce que Ricoeur appelle « le tiers porteur du droit sur le plan juridique, social et politique ». C'est le troisième niveau de la visée éthique, celui de l'institution, où la **justice et la dignité sont dues à chaque être humain**, fut-ce le plus anonyme et le plus lointain. Pour Ricoeur, il y a des règles, des institutions qui préexistent à notre entrée dans l'existence. Exemples d'institutions : les relations familiales, économiques, sociales, politique, constitution juridique. Exemple de

règles (Ricoeur parle d'un « jeu réglé de rôles qui nous préexistent ») : j'attends du postier qu'il me livre le courrier sans pour autant qu'il devienne mon ami.

L'éthique ne se limite donc pas au face à face des personnes : les institutions garantissent la redistribution des biens et permettent d'intégrer la vision éthique dans une vision globale de la société, l'égalité jouant au niveau sociétal le rôle de la sollicitude au niveau interpersonnel. C'est pourquoi, l'éthique repose sur le souhait de vivre dans des institutions justes, soumises aux mêmes règles pour tous.

L'éthique peut alors s'identifier à la socialisation de l'individu. Elle peut consister aussi à s'efforcer d'améliorer le vivre-ensemble en prenant part à la bonne marche des institutions, à travers les collectifs où nous pouvons agir.

2) Le passage obligé par la morale

La visée éthique, chez Ricoeur, est une boussole, un idéal, un repère. Mais dans une société marquée par la présence de l'injustice et de la violence, le passage par **la norme morale est un garde-fou indispensable**, avec son cortège d'interdictions et d'obligations, s'imposant du fait de la présence du mal. Il faut un **étalon** pour juger mon désir d'accomplissement, le respect d'autrui et le sens global de l'institution. Il faut apprendre à dire non face à des comportements nocifs. Il faut des interdictions pour protéger contre toutes les dérives dans les relations humaines. C'est le sens du cadre législatif, toujours révisable, qu'une société doit se donner pour empêcher l'anarchie sociale.

Nul ne peut ériger la règle de son action comme ayant une valeur universelle. A la suite de Kant, Ricoeur justifie la nécessité d'une morale d'interdiction ; pour trois raisons : *apprendre à dire non* face à des comportements dangereux (addictions, recherche de plaisir à court terme) ; *ne pas instrumentaliser autrui* (phénomènes d'emprise, d'exploitation...) ; sur le plan institutionnel, la société doit se doter d'un *arsenal de règles protectrices des individus* en même temps qu'elles délimitent les comportements autorisés.

3) La sagesse pratique face aux situations dramatiques de la vie

Cependant, **la morale peut s'avérer parfois trop rigide**, surplombante et culpabilisante, et incapable de traiter des situations individuelles tragiques. D'où le recours proposé par Ricoeur à ce qu'il appelle « la sagesse pratique », quand, **dans des situations douloureuses et extrêmes, il ne s'agit pas de choisir entre le bien et le mal mais entre le mal et le pire.**

Ricoeur pense à l'accompagnement de femmes se posant la question de l'avortement ou à celui de personnes en fin de vie. Il s'agit ici **d'accompagner dans la bienveillance des personnes confrontées à des situations de conflits de devoir et de grande souffrance, qui sont aussi des dilemmes de conscience.** Veiller à éclairer leur choix sans chercher à peser sur leur décision est alors le but de la sagesse pratique, point culminant de la démarche éthique de Ricoeur. La sagesse pratique peut aussi s'appliquer dans des dispositifs de justice restaurative (Ricoeur en a connu et encouragé les premières expérimentations), susceptibles

d'aider des victimes à réparer leurs souffrances et à faire prendre conscience aux agresseurs de l'impact de leurs actes.

Ricoeur dégage trois critères pour l'application de la sagesse pratique à des situations concrètes difficiles :

- S'assurer que les positions adverses se réclament du même principe de respect et ne diffèrent que sur son champ d'application
 - Rechercher le « juste milieu » sans en faire un dogme absolu (par exemple, la détermination de la période de gestation demande beaucoup de tact).
 - Le jugement moral en situation doit s'appuyer sur « le conseil des hommes et des femmes les plus compétents et les plus sages¹ ».

Il s'agit ici d'accompagner dans la bienveillance des personnes confrontées à des situations de vie tragiques en veillant à éclairer leur choix sans chercher à peser sur leur décision.

2) Le conflit : une dimension fondamentale de l'action humaine.

Pour Ricoeur, le conflit est le prix de la complexité : dès qu'il y a complexité sociale, intérêts divergents, références idéologiques opposées, il y a conflit. Les conflits sont portés par le langage, ils s'expriment à travers des argumentations différentes, des orientations politiques divergentes. Ils trouvent leur source également dans les inégalités sociales, qu'il s'agisse de la répartition inégale du pouvoir ou celle des revenus. Ils s'expliquent enfin par la vulnérabilité humaine, où s'expriment une tendance à l'exploitation d'hommes vis à-vis d'autres hommes, une difficulté à tenir sa promesse, les phénomènes d'emprise, bref tout ce qui porte au mal, par rapport auquel nous pouvons être à la fois coupables et victimes, agissants et souffrants.

En parlant du « tragique de l'action », dans la neuvième étude de *Soi-même comme un autre*, Ricoeur donne plusieurs exemples des conflits fondamentaux de la condition humaine : affrontement entre l'homme et la femme, la vieillesse et la jeunesse, la société et l'individu, les vivants et les morts, les hommes et le divin.

Face à ces conflits, il en appelle à « notre pouvoir de délibérer », aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique, c'est à-dire à notre capacité, même imparfaite, à résoudre pratiquement les conflits sous la forme de « compromis fragiles », qui rappellent le recours à la sagesse pratique.

L'éthique du compromis

Selon Ricoeur, « la notion de compromis intervient lorsque plusieurs systèmes de justification sont en conflit » (Pour une éthique du compromis in *Alternatives non-violentes*, 1991). Pour expliquer cette expression de « systèmes de justification », Ricoeur fait référence à l'idée pascalienne d'« ordres de grandeur » qui diffèrent selon que l'on considère par exemple l'ordre commercial ou l'ordre familial. Dans ces deux ordres, les conflits entre vendeurs et acheteurs seront résolus différemment de ceux qui interviennent dans l'ordre

¹ *Soi-même comme un autre*, p 318.

familial. Ils donneront lieu à la recherche d'un compromis spécifique, car « dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification ». C'est ce qui distingue un compromis d'une compromission, laquelle selon Ricoeur « est un mélange vicieux des plans et des systèmes de référence ». Par exemple, dans une entreprise, il faut rechercher des compromis entre la stratégie économique de l'entreprise et les droits des salarié(e)s, parfois défendus par leurs syndicats. Le compromis devra donc combiner la prise en compte des intérêts (ou « systèmes de justification ») des différentes parties.

Si l'on considère le problème de l'ouverture des magasins le dimanche, le compromis recherché devra résoudre le conflit entre l'intérêt du commerce et celui des droits familiaux et des droits du citoyen au sujet du repos.

Dans la vie publique, le compromis est donc le seul moyen d'atteindre le bien commun, même si Ricoeur reconnaît qu'il est « toujours faible et révoquant ».

L'actualité de cette position se vérifie encore aujourd'hui, notamment dans les situations de blocage de la société à propos de grandes réformes, quand les parties en question – les décisionnaires politiques, s'appuyant sur un cadre formel, et les salariés avec leurs syndicats, s'appuyant sur des critères de justice sociale qu'ils estiment bafoués – campent sur des positions rigides et intangibles. Ricoeur rappelle que, pour qu'une société ne se délite pas en conflits insurmontables, les différents ordres de grandeur auxquels les individus appartiennent doivent être pris en compte.

« Nous sommes tous mesurés à des aunes différents ; nous sommes des citoyens, des consommateurs, des travailleurs, des amateurs d'art... Le compromis est ce qui empêche la société de tomber en lambeaux ».

Or, actuellement, dans l'ordre économique mondial, les sociétés multinationales imposent leur logique économique aux États-nations. L'ordre marchand est dominant. Mais, nous rappelle Ricoeur, tout ne peut être acheté. Des biens nécessaires à une vie collective apaisée et juste, comme la santé, l'éducation, la citoyenneté, sont insuffisamment pris en compte.

Ricoeur y voit le cœur des crises conflictuelles actuelles.

Cette recherche de compromis entre exigences rivales rejoint là encore le plaidoyer du philosophe pour une vie en commun fondée sur la recherche d'un équilibre entre souci de soi, souci d'autrui et souci d'institutions qui demandent une juste répartition des charges.

En conclusion : comment résumer la « méthode Ricoeur » ?

- Poser sur la table les différents éléments du problème à résoudre.

« Il ne faut pas lâcher prise mais aller jusqu'au bout [...] : ne pas avoir peur, aller droit face à la difficulté, ne pas contourner l'obstacle, l'aborder de front ». Ricoeur relayait en ces termes le conseil que lui donna son professeur Roland Dalbiez en classe de terminale à Rennes.

- Prendre en compte la légitimité de chaque position, en dégager l'intérêt et trouver si possible des intérêts communs aux deux positions.
- Echanger au niveau d'arguments en évitant les invectives, les procès d'intention et en respectant les positions adverses.
- Ne pas chercher à tout prix un juste milieu. En cas d'incompatibilité entre positions adverses, savoir reconnaître quelles sont les raisons de l'impasse.
- Savoir s'entourer de médiateurs compétents et impartiaux.